

## COMITE TECHNIQUE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2018



### • **Modification saisonnière du régime de travail pour les CIS de Soulac-sur-Mer et Vendays-Montalivet**

Ces 2 centres sont actuellement armés par des sapeurs-pompiers professionnels en régime de garde de 10 heures, hors week-end. Afin de faire face à la période estivale (1<sup>er</sup> juillet au 31 août), il est proposé, sur cette période, de modifier le régime de travail en 12 heures et ce à titre expérimental.

Réponses aux questions posées par la **CFDT** en séance :

- les agents ont été informés de cette modification
- l'expérimentation fera l'objet d'un retour présenté à l'automne devant cette instance
- **vote CFDT : pour**



### • **Détermination des ratios pour avancement de grade des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B pour 2018**

Le ratio proposé pour l'avancement du grade de lieutenant 1<sup>er</sup> classe et de lieutenant hors classe est pour l'année 2018. Vote des représentants du personnel à l'unanimité : **pour**.



### • **Réorganisation du service Développement des Ressources Humaines**

Le projet présenté a pour objectif de réorganiser le travail au sein du service en établissant des binômes de travail. Ce service gère le recrutement, la mobilité, l'évaluation et les sanctions. Un chef de bureau (catégorie B) sera installé, en lien avec le chef de service et son adjoint.

Cette modification semble être justifiée par l'accroissement de travail généré par la mise en place de l'évaluation, le RIFSEEP ainsi que l'arrivée prochaine du nouveau SGO.

La **CFDT** a souhaité savoir ce que la notion de « *gestion plus fine et dynamique des emplois* » signifiait en terme de tâches pour les agents. En particulier, pouvait-on y voir le signe d'une mise en place prochaine d'un véritable parcours professionnel pour tous les agents, lequel s'appuierait sur les compétences, la mobilité choisie et organisée et les besoins de l'établissement au travers de critères objectifs ?

Sur ce point, la réponse faite n'a pas permis de dégager une explication claire et concluante.

De plus, à la question d'un éventuel travail avec les organisations syndicales sur les chantiers présentés comme importants - informatisation de la procédure d'évaluation et la gestion des fiches de postes - la réponse a été négative.

**Compte tenu de l'absence de clarté et de pertinence sur cette réorganisation, la CFDT a, seule, voté *contre*.**



#### • Bilan social 2017

Le bilan social est présenté tous les 2 ans. Il comporte l'ensemble des données sur l'établissement. Il constitue une photographie sur une année donnée, soit 2017. Vote CFDT : *pour*

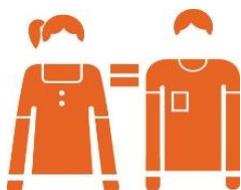
Ce rapport est un bilan, lequel n'amène pas de questions particulières.

Cependant, la **CFDT** a rappelé en séance le constat issu de ce rapport pour la partie avancement de grade (page 64 du rapport).

L'absence ou le nombre très restreint d'avancements pour les agents des filières administratives et techniques envoie un message négatif à l'égard d'agents participant aux missions du SDIS.

Pour exemple, les sollicitations opérationnelles de la semaine dernière ont démontrées l'engagement de tous ( agents dans tous les centres, agents du CTA ou en astreinte de la filière technique) pour y faire face.

**Or, la CFDT constate et regrette, chiffres du bilan social à l'appui, une réponse du SDIS pas tout à fait à la hauteur de l'engagement de tous ses agents.**



#### • Égalité Femmes-Hommes

Ce rapport annuel est depuis 3 ans obligatoire. Il doit comporter plusieurs parties :

- un bilan chiffré
- un volet conciliation vie personnelle/vie professionnelle
- un volet lutte contre discriminations
- des propositions pour l'avenir

En complément de ce rapport, le SDIS indique l'accord du Président du PCASDIS sur la participation d'un expert de la mission Égalité du Conseil Départemental lors des séances du prochain groupe de travail sur ce thème.

La **CFDT** souligne en séance la satisfaction de voir la prise en compte, après de nombreuses relances en instance depuis décembre 2016, de ses demandes à savoir :

- la présentation des postes à responsabilité, partie intégrante du rapport
- l'engagement avec la mission du Conseil Départemental

Cependant, des aspects importants sont toujours absents : télétravail, diminution des plages fixes, temps partiel, etc... Autant de sujets - pourtant soulevés en comité technique par la CFDT - à aborder lors du prochain groupe de travail. Celui-ci se tiendra le 22 juin 2018 à 10H30. La participation d'un représentant de la mission Égalité du Conseil Départemental dès la séance d'ouverture est formulée.

Compte tenu des avancées obtenues sur ce dossier par la CFDT : vote *pour*



- **Règlement d'évaluation départemental**

Ce règlement a pour vocation de déterminer les modalités d'évaluation. Le dossier présenté est consacré à l'emploi et activité de **chef d'agrès 1 équipe**, dont la réussite est certifiée par la délivrance d'un diplôme mention « diplôme de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ». Vote des représentants du personnel à l'unanimité : *pour*

- **Information**

Un contrat collectif à adhésion facultative permettant aux agents de bénéficier de « garanties prévoyance » pour une durée de 6 ans sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2018 a été conclu avec la mutuelle Intériale. Le SDIS a choisi d'utiliser la possibilité de proroger d'un an ce contrat.